

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 février 2021 à 20 h 00

Convocation du 2 février 2021

Étaient présents : Mathilde PLU, Christian BARBEAU, Claudine BIZOT, Laurent COCHONNEAU, Christophe LALOU, Marie-Line REVEL, Jean-Yves BOURGE, Alexis COME, Laura COUTABLE, Michel DEROUINEAU, Raphaëlle DUCHESNE, Sarah-Claude KIEFFER, Béatrice LEVASSEUR, Gautier MICHELIN, Marie-Noëlle ORTION, Christophe POMMIER,

Étaient absents excusés :

Sébastien PIERRE pouvoir à Christophe LALOU

Anne-Sophie MAZE pouvoir à Sarah-Claude KIEFFER

Sophie GIRARD

Secrétaire de séance :

Claudine BIZOT est désignée en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Présentation de la composition d'un budget communal
- ❖ Délibérer pour le versement d'une avance du budget 2021 au SIVOM
- ❖ Communication du rapport de la chambre régionale des comptes de la Communauté de communes d'Orée de Bercé - Bélinois et débat
- ❖ Délibérer sur la mise à disposition de service entre la CDC et la commune de St Gervais en Belin portant sur la compétence gestion des eaux pluviales
- ❖ Présentation de l'offre faite à l'association Cénomane pour le rachat de la parcelle cadastrée section AC numéro 39
 - Points préparés par les commissions
 - Questions diverses

Claudine BIZOT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le registre circule pour les signatures.

❖ **Présentation de la composition d'un budget communal**

Mme Aubert a présenté aux membres du conseil municipal le fonctionnement d'un budget communal. (Annexe 1).

❖ **Délibérer pour le versement d'une avance du budget 2021 au SIVOM**

Michel DEROUINEAU président du SIVOM explique aux membres du conseil municipal que suite au transfert du budget assainissement à la CDC OBB et aux attentes de versement des subventions de l'Etat et autres le SIVOM n'a plus de fonds à ce jour. Il est donc demandé aux communes de verser avant leur vote du budget une avance sur leur contribution obligatoire.

Mme la Maire fait procéder au vote et en raison des opérations réalisées par le SIVOM et du volume des subventions en attente de versement, il est décidé par le conseil municipal de procéder au versement d'une avance sur la contribution de 2021 de la commune d'un montant de 50 000 €.

Cette avance étant à verser dès prise en compte de la présente délibération.

A noter que cette somme viendra en diminution de la contribution de 2021 de la commune.

Vote pour 18

❖ **Communication du rapport de la chambre régionale des comptes de la Communauté de communes d'Orée de Bercé - Belinois et débat**

La maire présente les points marquant de la chambre régionale des comptes concernant la communauté de communes de l'OBB :

Elle indique aux Conseillers que la CRC a contrôlé les comptes et la gestion de la CDC OBB en remontant jusqu'en 2014. Il s'agissait du premier contrôle de la Collectivité. Il consistait à vérifier certains aspects de la gestion parmi lesquels figurent : la fiabilité des comptes, l'examen de la situation financière de la CdC, l'organisation et la gouvernance incluant les ressources humaines ainsi que d'autres thèmes dont l'intérêt est ressorti de l'examen approfondi des comptes et de la gestion de la CdC.

La première étape a donc consisté pour la Direction de fournir un nombre conséquent de documents et de régulièrement échanger avec la CRC. Puis, Mme Dupont et M Freslon, ancien Président, ont également été entendus.

Ce contrôle, débuté en octobre 2019, a ainsi duré un peu plus d'un an.

Il est fait lecture de la synthèse du rapport et il est expliqué que dans le rapport, la CRC formule deux recommandations à la CdC.

1. **Recommandation n°1 : mettre à jour l'inventaire conformément aux termes de l'instruction budgétaire et comptable M14.**

Elle indique aux élus que ce travail est quasiment finalisé.

2. **Recommandation n°2 : réunir la commission de contrôle financier afin d'examiner les comptes des concessionnaires.**

Mme la maire indique aux conseillers que la commission a été nouvellement créée.

Elle explique aux Conseillers que dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport au Conseil, les élus communautaires se réuniront afin de présenter les actions entreprises à la suite des observations de la CRC. Ce rapport devra être communiqué à la CRC.

Il est indiqué que :

3. Après cette réunion, le rapport sera communiqué aux tiers qui en feraient la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration. Il sera également consultable sur le site internet : www.ccomptes.fr.
4. La CRC enverra le rapport à chaque Maire qui devra également inscrire ce point à l'ordre du jour du plus proche Conseil et donc débattre avec leurs conseillers.

Sur la base de ces explications, la maire a déclaré le débat ouvert.

A l'issue de ce débat, la maire a demandé aux membres de prendre acte, d'une part de la communication du rapport d'observations définitives de la CRC et d'autre part de la tenue du débat portant sur le rapport.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

5. a pris acte du rapport d'observations définitives de la CRC sur la gestion de la Communauté de Communes concernant les exercices 2014 et suivants ainsi que de la réponse de la CdC communiquée à la CRC ;
6. a pris acte du débat relatif au rapport d'observations définitives de la CRC sur la gestion de la Communauté de Communes concernant les exercices 2014 et suivants. »

❖ **Délibérer sur la mise à disposition de service entre la CDC et la commune de St Gervais en Belin portant sur la compétence gestion des eaux pluviales**

Mme la Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de service entre la CDC OBB et notre commune portant sur la compétence gestion des eaux pluviales. (Annexe 2).

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil approuvent à l'unanimité cette demande.

Vote pour 18

❖ **Présentation de l'offre faite à l'association Cénomane pour le rachat de la parcelle cadastrée section AC numéro 39**

Mathilde PLU explique aux membres du Conseil municipal que l'association Cénomane propriétaire de la parcelle cadastrée section AC numéro 39 avec un bâtiment dessus souhaite la vendre. Ils ont demandé à la municipalité de faire une offre.

Le bureau a fait une offre de 19 500 €.

Un rendez-vous aura lieu le 16 février avec l'association pour savoir si l'offre est acceptée.

❖ **Questions diverses**

DETR place du Mail

Mme la maire propose aux membres du conseil municipal de déposer à nouveau le dossier présenté en 2020 pour l'obtention de la DETR 2021 pour les travaux concernant la place du Mail, au cœur du bourg. (Annexe 3).

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 18

Règlement du conseil municipal

Mme la maire fait lecture du futur règlement intérieur du Conseil municipal puis elle demande aux membres du conseil s'il y a des observations.

Aucune observation.

Elle passe au vote et ce règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

Vote pour 18

❖ **Points préparés par les commissions**

Communication : Gauthier MICHELIN

Une réunion est à prévoir fin février.

Les vœux du maire sont sur le site en vidéo.

Merci à Marie-Line REVEL pour son aide.

CCAS : Claudine BIZOT

Prochaine distribution le 9 février 2021.

Journée de défense

Christophe a participé à une demi-journée de présentation de la journée de défense nationale.

Il a trouvé cela très instructif.

Commission travaux

Le chantier de la place du Mail avance bien

Les armatures de la MAM vont être posées.

Rue de Normandie les travaux vont commencer en mars pour l'assainissement.

La Ruche

Intervention de la Maire et des membres commissions Centre social LA RUCHE

Le centre social « La Ruche » bénéficie d'un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) qui arrive normalement à son terme le 31 décembre 2021 et qui doit donc être renouvelé.

L'agrément en cours, qui a été accordé pour une période 4 ans (2018-2019-2020-2021) à la suite de la validation d'un projet social quadriennal, permet au centre social de bénéficier de financements institutionnels.

Outre la C.A.F, les Communes de Laigné en Belin et de Saint Gervais en Belin apportent un soutien financier à la structure (sous forme de subventions) au sein de laquelle elles sont représentées.

Ce sont les deux seules collectivités à verser des subventions, le périmètre d'intervention du centre social étant celui des territoires des deux Communes.

Ainsi, après validation du projet social, notre Commune s'est engagée à allouer une subvention à hauteur de 59 106 Euros en 2018 et une subvention à hauteur de 62 730 Euros les 3 années suivantes (2019, 2020 et 2021).

Or, le centre social voudrait obtenir une prolongation de l'agrément pour une année supplémentaire avec un terme au 31 décembre 2022, ce qui lui donnerait un an de plus pour élaborer un nouveau projet social. C'est ce qui a été exprimé lors la réunion de commission mixte du centre social le 16 décembre dernier au cours de laquelle bilan et perspectives ont été abordés.

Le centre social attend du conseil municipal de Saint Gervais en Belin comme du conseil municipal de Laigné en Belin un accord de principe sur cette prolongation et donc l'engagement de verser en 2022 la même subvention qu'en 2021. Une délibération de principe devra être prise.

Gauthier MICHELIN pense qu'au vu de l'année 2020, on peut comprendre leur retard pour revoir la convention.

Christian BARBEAU répond qu'ils auraient dû travailler dessus.

Claudien BIZOT précise que durant cette année ils ont continué leurs actions et qu'ils ont été très présent auprès de la population. Elle indique qu'ils travaillent sur d'autres communes afin de faire aboutir leur projet éducatif.

Gauthier MICHELIN le problème est financier comme pour le SIVOM.

Le sujet est reporté dans l'attente d'éléments complémentaires de la Ruche.

Point sur l'implantation de l'antenne BOUYGUES

Mathilde PLU indique aux membres du Conseil que le collectif a été reçu par la présidente de la CDC OBB le 4 février 2021 et qu'il a été convenu d'une réunion avec le sénateur Louis-Jean De Nicolaÿ qui suit le dossier dans le cadre du dispositif de couverture ciblée au sein du Sénat.

Elle indique aussi que la propriétaire souhaite continuer la démarche sur la parcelle cadastrée section AK n°41 et le locataire ne semble pas s'y opposer.

La propriétaire veut bien arrêter le projet si sa parcelle passe constructible ce qui est impossible à ce jour car le PLUi vient d'être approuvé et que les politiques publiques ne vont pas dans le sens de réduire les terres agricoles.

La mairie va faire une demande auprès de la ANF (Agence Nationale des Fréquences) afin d'avoir un audit sur les ondes avant et après la pose de l'antenne. Mais ceci ne peut se faire qu'avec l'accord du propriétaire et du locataire.

Sarah-Claude KIEFFER indique au conseil qu'il y a 4 élus au sein du collectif. Le collectif remercie la maire pour les différentes rencontres, et il souhaite savoir comment se positionne la mairie quant à l'implantation de l'antenne sur ce site, est-elle pour ou contre ?

Et pourquoi ne pas créer une commission pour suivre ce dossier composé d'élus et de membres du collectif.

Sarah-Claude KIEFFER indique que des membres du collectif ont rencontré la propriétaire et qu'elle hésitait encore à donner son accord.

Mathilde PLU indique à Sarah-Claude KIEFFER que la propriétaire a répondu oui pour l'implantation de l'antenne au prestataire.

Sarah-Claude KIEFFER rien est fait. Elle demande à ce que le conseil délibère pour savoir s'il est pour ou contre l'implantation de cette antenne à cet endroit et si le conseil est favorable pour créer ensuite une commission mixte de suivi.

Mathilde PLU à quoi servira la commission ?

Sarah-Claude KIEFFER le dossier est chaud pourquoi ne pas faire une commission de suivi.

Mathilde PLU répète que la commune ne peut pas s'opposer à l'implantation de l'antenne sur une parcelle privée et que nous avons des zones où les habitants ne captent pas ou très mal à savoir route de Moncé, route du Lude, route de Normandie, route des Loges, route du Mans, rue de Touraine, rue d'Anjou, place du Mail, route du Plessis...

Sarah-Claude KIEFFER dans le Meuse les élus ont un avis. Les élus ne peuvent pas ne pas entendre les riverains on représente la population et certains ne sont pas satisfait.

Et on montre qu'on les écoute en créant une commission qui prend le dossier en main.

Mathilde PLU est d'accord et demande aux élus présents qui veut prendre en main cette commission ?

Aucun retour.

Sarah-Claude KIEFFER demande à ce qu'il y ait un vote.

Christian BARBEAU répond qu'on lui demande son avis personnel. A quoi servira cette commission ?

Mathilde PLU demande où cela va déboucher ?

Sarah-Claude KIEFFER à travailler sur le dossier.

Mathilde PLU répond que le dossier a été travaillé et que s'il y avait une autre solution elle l'aurait donné.

Sarah-Claude KIEFFER répond que nous n'avons pas de terrain communal pour l'implanter ailleurs ou ceux proposer ne conviennent pas.

Mathilde PLU répond qu'on ne peut pas l'implanter ailleurs.

Sarah-Claude KIEFFER dit que le coût pour BOUYGUES est moins cher si c'est prêt d'une maison, c'est pour cela qu'un site isolé ne convient pas.

Elle veut savoir si le conseil peut voter pour ou contre l'antenne à cet endroit.

Christian BARBEAU indique qu'il est pour l'antenne car elle est indispensable vu le nombre de riverains qui ne captent pas mais que pour l'emplacement tous lieux proposés doivent être étudiés. Il demande à Sarah-Claude KIEFFER si le collectif a d'autres emplacements à proposer sauf ceux déjà présentés.

Sarah-Claude KIEFFER répond non et réinsiste sur l'emplacement du parcours de santé.

Alexis COME pense que la déplacer va engendrer des problèmes pour d'autres riverains.

Il est procédé par madame la maire au vote à bulletin secret à la demande des élus, la question est la suivante :

Est-ce que le conseil peut dire s'il est pour que l'antenne soit implantée sur la parcelle cadastrée section AK n°41 ?

Abstentions 13

nul 1

oui 1

non 3

Débat sur l'antenne.

Prochain conseil municipal 29 mars 2021

Levée du conseil à 23 h 00

La Secrétaire de séance,

Claudine BIZOT

La Maire,

Mathilde PLU